

FICHIER 14

ANNEXES



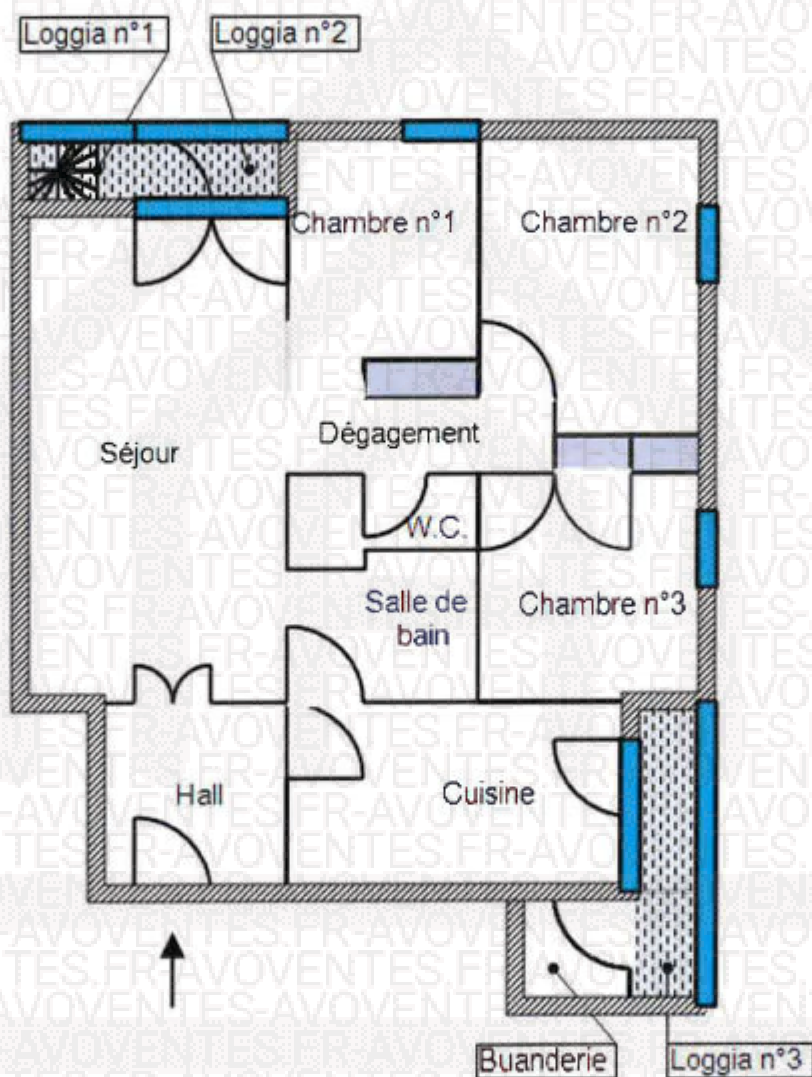


La présente mission rend compte de l'état des superficies des lots désignés à la date de leur visite. Elle n'est valable que tant que la structure et la disposition des pièces ne sont pas transformées par des travaux. La vérification de la conformité au titre de propriété et au règlement de copropriété n'entre pas dans le cadre de la mission et n'a pas été opérée par le technicien. Le présent certificat vaut uniquement pour le calcul de la surface totale. Le détail des surfaces ne vous est communiqué par LOGIServices qu'à titre indicatif.



DOCUMENTS ANNEXES

Croquis



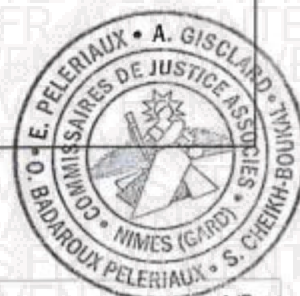
Légende :

-  Placard/rangement
-  Terrasse, cour, balcon ou loggia





Croquis - Terrasse





E Cachet et signature

Fait à Langlade , le 04/02/2025



Sarl au capital de 8000€
S. social: 1 place du Visago
30980 LANGLADE
RCS Nîmes 443 291 851

Le Technicien :

Le responsable du cabir

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.



SCP E.PELERIAUX - A.GISCLARD
O.BADAROUX-PELERIAUX
S.CHEIKH-BOUKAL
HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES
1 RUE SAINT-MARC - BP 60180
30012 NIMES CEDEX 04
FR6140031 00001 0000169238D 58
TEL 04.66.21.88.94
FAX 04.66.67.74.79
N° TVA INTER FR27384104485

PREMIERE EXPEDITION

SOMMATION DE FAIRE

Le QUINZE JANVIER
DEUX MILLE VINGT CINQ

Références à Rappeler :

Dossier 108380

11.01.202

La Société Civile Professionnelle, Eric PELERIAUX, Alexandre GISCLARD, Olivia BADAROUX-PELERIAUX et Sabrina CHEIKH-BOUKAL titulaire d'un office d'Huissier de Justice à NIMES 1 rue Saint Marc, par l'un d'eux soussigné

A :

OU ETANT ET PARLANT A COMME INDIQUE SUR
FICHE SIGNIFICATION

A LA DEMANDE DE :

Monsieur COMPTABLE DU ROLE DE RECouvreMENT SPECIALISE DU GARD, demeurant 15

Nous vous informons qu'une procédure de saisie immobilière est en cours sur l'appartement que vous occupez et dont le propriétaire est

Vous occupez son appartement, la terrasse, la cave et la place de stationnement

EN CONSEQUENCE, JE VOUS FAIS SOMMATION DE NOUS COMMUNIQUER :

- **COPIE DE VOTRE BAIL D'HABITATION ;**
- **Vos coordonnées téléphoniques et mail pour organiser une expertise (Procès verbal descriptif) dans votre logement, réalisation des diagnostics énergétiques (durée 2 heures environ).**

TRES IMPORTANT

En cas de non-exécution, le demandeur s'adressera aussitôt en Justice pour vous y contraindre sous réserve de demander en outre des dommages & intérêts.

Également vous êtes informés que l'expertise aura lieu sous 15 jours, si besoin avec l'assistance d'un serrurier et de la police.

Nous préférons évidemment ne pas en arriver là et qu'un rdv soit fixé.

Tel de l'huissier : 06.20.13.48.80

Mail : etude@cdj-pqbc.fr

Sincères salutations.

Me Alexandre GISCLARD

SCP E.PELERIAUX - A.GISCLARD
O.BADAROUX-PELERIAUX
S.CHEIKH-BOUKAL
HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES
1 RUE SAINT-MARC - BP 60180
30012 NIMES CEDEX 04
FR6140031 00001 0000169238D 58
TEL.04.66.21.88.94
FAX 04.66.67.74.79
N° TVA INTER FR27384104485

MODALITES DE REMISE DE L'ACTE

SOMMATION DE FAIRE
(REMISE A PERSONNE)

L'An DEUX MILLE VINGT CINQ le QUINZE JANVIER

A LA DEMANDE DE :

Monsieur COMPTABLE DU POLE DE RECOUVREMENT SPECIALISE DU GARD, demeurant 15
BOULEVARD ETIENNE SAINTENAC, CEDEX à NIMES (30000)

SIGNIFIE A

©AVOVENTES.FR

Cet acte a été remis par Huissier de Justice dans les conditions ci-dessous indiquées, et suivant les
déclarations qui lui ont été faites.

Au domicile du destinataire,

J'ai rencontré ce dernier à qui j'ai remis copie de l'acte, PARLANT A SA PERSONNE, ainsi déclaré.

La copie du présent acte comporte 2 feuilles.

Me Alexandre GISCLARD



ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE

COUT ACTE

EMOLUMENT ART. R444-3	22,57
D.E.P.	
Art. R444.15	
VACATION	
TRANSPORT	9,40
H.T.	31,97
TVA 20,00%	6,39
TAXE FORFAITAIRE	
Art. 302 bis Y CGI	
FRAIS POSTAUX	
DEBOURS	
T.T.C.	38,36



CONDITIONS PARTICULIÈRES

DURÉE INITIALE DU CONTRAT DE LOCATION <i>Conditions générales - chapitre I</i>	LE BAILLEUR EST "UNE PERSONNE PHYSIQUE" ☒ 3 ANS (3 ANS minimum) ☐ AN(S) (moins de 3 ANS mais 12 mois minimum) Durée limitée pour les raisons professionnelles ou familiales du bailleur ci-après (article 10 de la loi) :	
	LE BAILLEUR EST "UNE PERSONNE MORALE" ☐ ANS (6 ANS minimum)	
DATE DE PRISE D'EFFET	01 Avril 2023	Le locataire est responsable du paiement des loyers et de toutes les sommes dues pour l'occupation des lieux loués par lui-même ou par tous les occupants de son chef.
PAIEMENT MENSUEL loyer initial hors taxes contribution ou taxe charges (provision initiale) TOTAL MENSUEL	Somme en chiffres	Somme en lettres
	600 €	Six cent euros
	150 €	cent cinquante euros
	750 €	sept cent cinquante euros
DERNIER LOYER <i>appliqué au locataire précédent</i>	Date :	Montant : (Mention inutile si le précédent locataire a quitté les lieux depuis au moins dix-huit mois)
TERMES DU PAIEMENT	Le TOTAL MENSUEL est payable d'avance au domicile du bailleur le 5 de chaque mois.	
RÉVISION DU LOYER <i>Conditions générales - chapitre VI</i>	Valeur de l'indice de référence des loyers publié au trimestre Date de la révision annuelle	
DÉPÔT DE GARANTIE (maximum : 1 mois de loyer)	Somme en chiffres	Somme en lettres
	600 €	Six cent euros
éventuellement TRAVAUX ENTRAÎNANT MODIFICATION DE LOYER	Nature et montant des travaux exécutés par le bailleur depuis le dernier bail ou son renouvellement :	

Les parties reconnaissent avoir reçu :

- ☐ cautionnement (le cas échéant) ☐ état des lieux contradictoire ☐ une grille de vétusté établie selon un accord collectif de location
☐ extrait du règlement de copropriété (transmis par voie numérique ☐ oui ☐ non) ☐ extrait du règlement de l'immeuble
☐ une notice d'information relative aux droits et obligations des locataires et des bailleurs ☐ quote part des charges

OBLIGATIONS DU BAILLEUR - Le bailleur joint au présent contrat un dossier de diagnostic technique ou le transmet par voie numérique à son locataire comprenant :

- Un diagnostic de performance énergétique (DPE) établi depuis moins de 10 ans
- Un constat de risque d'exposition au plomb (CREP) des immeubles construits avant le 1^{er} janvier 1949
- Un état des risques naturels et technologiques pour tous les biens immobiliers sis dans les zones couvertes par un plan de prévention de risques prévisibles techniques ou sismiques. (Etat disponible dans les Préfectures ou les Mairies ou sur Internet : www.prim.net).
- Une déclaration sur papier libre sur les sinistres ayant fait l'objet d'une indemnisation consécutive à une catastrophe reconnue comme telle.
- Un état de l'installation intérieure de l'électricité et de gaz, dont l'objet est d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes.
- Un dossier amiante des parties privatives (DAPP) pour les appartements dans les immeubles construits avant le 1^{er} septembre 1997.

RAYÉS NULS

mots

lignes

(500X)

Fait à Nîmes le 20 Mars 23
 en 2 originaux dont un original est remis à chacune des parties qui le reconnaît.

LE BAILLEUR OU SON MANDATAIRE (1)

LE(S) LOCATAIRE(S) (1)

CAUTIONNEMENT (2)



(2) Pour être valable, le contrat de cautionnement (complété et signé par toutes les parties) doit être joint au contrat de location.
 Un exemplaire du bail doit être remis à la CAUTION.

(1) Toutes les pages doivent être paraphées et la signature précédée de
 ... (signature) ...

En vente chez vous (bailleur ou locataire) ou à la Poste : 691 KIT AUTOMATIQUE - 711 CONTRAT DE LOCATION - 712 ETAT DES LIEUX - 713 PLAN D'USURE - 714 DOSSIER COMPLET - 715 CONTRAT DE CAUTION SOLIDAIRE - 716 - 717 - 718 - 719 - 720 - 721 - 722 - 723 - 724 - 725 - 726 - 727 - 728 - 729 - 730 - 731 - 732 - 733 - 734 - 735 - 736 - 737 - 738 - 739 - 740 - 741 - 742 - 743 - 744 - 745 - 746 - 747 - 748 - 749 - 750 - 751 - 752 - 753 - 754 - 755 - 756 - 757 - 758 - 759 - 760 - 761 - 762 - 763 - 764 - 765 - 766 - 767 - 768 - 769 - 770 - 771 - 772 - 773 - 774 - 775 - 776 - 777 - 778 - 779 - 780 - 781 - 782 - 783 - 784 - 785 - 786 - 787 - 788 - 789 - 790 - 791 - 792 - 793 - 794 - 795 - 796 - 797 - 798 - 799 - 800 - 801 - 802 - 803 - 804 - 805 - 806 - 807 - 808 - 809 - 810 - 811 - 812 - 813 - 814 - 815 - 816 - 817 - 818 - 819 - 820 - 821 - 822 - 823 - 824 - 825 - 826 - 827 - 828 - 829 - 830 - 831 - 832 - 833 - 834 - 835 - 836 - 837 - 838 - 839 - 840 - 841 - 842 - 843 - 844 - 845 - 846 - 847 - 848 - 849 - 850 - 851 - 852 - 853 - 854 - 855 - 856 - 857 - 858 - 859 - 860 - 861 - 862 - 863 - 864 - 865 - 866 - 867 - 868 - 869 - 870 - 871 - 872 - 873 - 874 - 875 - 876 - 877 - 878 - 879 - 880 - 881 - 882 - 883 - 884 - 885 - 886 - 887 - 888 - 889 - 890 - 891 - 892 - 893 - 894 - 895 - 896 - 897 - 898 - 899 - 900 - 901 - 902 - 903 - 904 - 905 - 906 - 907 - 908 - 909 - 910 - 911 - 912 - 913 - 914 - 915 - 916 - 917 - 918 - 919 - 920 - 921 - 922 - 923 - 924 - 925 - 926 - 927 - 928 - 929 - 930 - 931 - 932 - 933 - 934 - 935 - 936 - 937 - 938 - 939 - 940 - 941 - 942 - 943 - 944 - 945 - 946 - 947 - 948 - 949 - 950 - 951 - 952 - 953 - 954 - 955 - 956 - 957 - 958 - 959 - 960 - 961 - 962 - 963 - 964 - 965 - 966 - 967 - 968 - 969 - 970 - 971 - 972 - 973 - 974 - 975 - 976 - 977 - 978 - 979 - 980 - 981 - 982 - 983 - 984 - 985 - 986 - 987 - 988 - 989 - 990 - 991 - 992 - 993 - 994 - 995 - 996 - 997 - 998 - 999 - 1000

QUITTANCE DE LOYER du 01-06-2024 au 01-07-2024

PROPRIETAIRE / GERANT

©AVOVENTES.FR

Date : 01/06/2024 Ref : GCPO1425381

Bien : Appartement 4026 Etage : 19

48 Galerie Wagner - Nîmes - 30000

©AVOVENTES.FR

LIBELLE	PAYE	DU
Loyer Juin 24	600,00€	
Provision pour charges (hors eau)	150,00€	
Montant payé		
TOTAL	750,00€	

Nous vous remercions également pour la fidélité à laquelle nous sommes de tout cœur attachés. Nous vous remercions également pour la fidélité à laquelle nous sommes de tout cœur attachés.

TOTAL géré

